

RÈGLEMENT (À CONSERVER)

Au puces couturières de la mercerie – "Au Petit Grenier"

L'événement est organisé par **Au Petit Grenier**, une mercerie de seconde main. Il aura lieu au **Square Washington, situé boulevard des Américains, le 15 juin 2025.**

ARTICLE 1 : VENTE

Cet événement est réservé aux **particuliers et amateurs** souhaitant vendre du matériel et des articles en lien avec la couture et les loisirs créatifs.

Sont autorisés à la vente :

- Tissus, fils, boutons, rubans, dentelles
- Matériel de mercerie (ciseaux, aiguilles, machines à coudre, etc.)
- Ouvrages faits main (broderies, patchworks, etc.)
- Livres et patrons de couture d'occasion tricot, crochet, broderie, point de croix et patchwork

Interdictions :

- La vente de **photocopies de patrons ou modèles** (contrefaçon)
- Les articles ne correspondant pas à l'univers de la couture et de la mercerie

Tout exposant ne respectant pas ces règles en assume l'entière responsabilité.

ARTICLE 2 : STANDS

Chaque exposant dispose d'un emplacement de **2 mètres**.

Aucun mobilier n'est fourni. Chaque exposant doit venir avec sa propre table.

L'organisation définit l'attribution des places.

Pour des raisons de sécurité, aucun ajout de mobilier (grilles, portants, tables supplémentaires) ne sera autorisé sans accord préalable.

ARTICLE 3 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE

- **Installation des exposants : de 8h30 à 10h**
- **Ouverture au public : de 10h à 17h30**
- **Démontage exposants : entre 17h30 et 19h**

Les exposants s'engagent à respecter les horaires pour un bon déroulement de l'événement.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT

A l'ordre de au petit grenier : Inscriptions obligatoires en envoyant le **bulletin d'inscription** accompagné du **paiement**

- **Tarif** : 10 €
- Le paiement se fait **par chèque / virement /** à l'ordre de **(nom de l'organisateur)**.
(précisé règlement par helloasso ou par chèque en mettant un qrcode sur l'affiche)

Aucune inscription sur place.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

- Les issues de secours doivent rester dégagées.
- Aucun obstacle ne doit entraver la circulation dans les allées.
- Les exposants sont responsables de leurs objets et marchandises.

Aucun service de restauration ne sera proposé sur place.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des biens des exposants.

ARTICLE 6 : TENUE DES STANDS ET RESPONSABILITÉ

- L'exposant signataire du règlement **doit être majeur**.
- Il **s'engage à rester présent** sur son stand pendant toute la durée de l'événement.

ARTICLE 7 : LIEU

L'événement se déroule au : **Square Washington, situé boulevard des Américains**

ARTICLE 9 : ANNULATION

- **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas d'annulation de l'exposant.
- En cas d'annulation de l'événement pour des raisons météorologiques défavorables ou sur décision de la mairie, les exposants seront **intégralement remboursés**.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En validant son inscription, chaque exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter. L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ces engagements, sans possibilité de remboursement

Date :

Lieu :

Signature de l'exposant, avec la mention "Lu et approuvé"

